

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2335

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

612 042 630 RCS Créteil.

DEMETZ.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 800000.00 EUR.

Adresse : 3, Boulevard Georges Melies, 94350 Villiers-sur-Marne.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION OPAL Société par actions simplifiée Au capital de : 1 181 858,00 EUR Siège social 236 Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952-1962 69009 Lyon 9e Arrondissement N° RCS 964 506 687 RCS Lyon, est société absorbante DEMETZ Société par actions simplifiée Au capital de : 800 000,00 EUR Siège social 3 Boulevard Georges Melies 94350 Villiers-sur-Marne N° RCS 612 042 630 RCS Créteil, est société absorbée Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 novembre 2021, les sociétés OPAL et DEMETZ ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société DEMETZ par la société OPAL avec effet rétroactif au 1er janvier 2021. La société DEMETZ ferait apport à la société OPAL de la totalité de son actif, soit 3.874.794,00 EUR, à charge de la totalité de son passif, soit 2.959.559,00 EUR. Soit un actif net global apporté de 875.235,00 EUR. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce, il ne serait pas procédé à l'échange des actions de la société DEMETZ détenues par la société OPAL (renonciation), soit 1.750 actions de la société DEMETZ. En rémunération de cet apport net et compte tenu de la renonciation de la société OPAL à la fraction de l'augmentation de capital correspondant à ses propres droits dans l'apport de la société DEMETZ, 53.183 actions de valeur nominale de 2,00 EUR, entièrement libérées, seraient créées par la société OPAL à titre d'augmentation de son capital social qui serait porté ainsi de 1.181.858,00 EUR à 1.288.224,00 EUR. Les 53.183 actions nouvelles seraient attribuées en totalité à la société OPALFI, associée de la société DEMETZ. La prime de fusion s'élèverait globalement à 156.204,50 EUR. Le mali de fusion s'élèverait globalement à 2.007.335,50 EUR. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par la collectivité des associés des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lyon au nom de la société OPAL le 10 novembre 2021 et au greffe du Tribunal de commerce de Créteil au nom de la société DEMETZ le 10 novembre 2021..